



RAPPORT DE GESTION 2011

39^e exercice

TABLE DES MATIERES

	Pages
Chiffres clefs	1
Editorial	2
Rapport annuel	3
Bilan	9
Compte d'exploitation	10
Rapport de vérification de l'organe de contrôle	11
Modalités de versement des prestations de retraite	12

Chiffres clefs

	2011	2010	2009
Nombre d'assurés actifs	6'125	5'737	5'362
Nombre de bénéficiaires de rentes	889	818	777
Nombre d'établissements affiliés	68	59	57
Total de l'actif (en mios de CHF)	526	517	475
Performance (en %)	-3.7	3.9	15.2
Degré de couverture (en %)	101.8	108.4	106.6
Frais de gestion par assuré (en CHF)	125	124	123
Frais de gestion de la fortune (en % du total de l'actif)	0.09	0.09	0.08
Taux d'intérêt octroyé sur les comptes individuels des assurés cotisants (en %)	2.00	2.00	2.00

Editorial

Chère assurée, cher assuré,

L'année 2011 a été marquée par une forte volatilité des marchés financiers, due avant tout à la crise de la dette européenne, au « Printemps arabe » et à l'accident nucléaire au Japon. La croissance de l'économie, bien que ralentie par rapport à l'année 2010, s'est toutefois poursuivie avec le soutien prépondérant des pays émergents. Les taux d'intérêt ont continué à se replier et les marchés des actions ont baissé, entraînant une performance négative des institutions de prévoyance (IP).

Le fonds n'a pas pu échapper à cette évolution négative. Sa performance s'est élevée à -3,7%, inférieure à la moyenne enregistrée par les IP en Suisse. Ce résultat financier décevant, conjugué au changement des bases techniques, a réduit le degré de couverture du fonds de 108,4% au 31 décembre 2010 à 101,8% au 31 décembre 2011. Ainsi, le fonds ne dispose plus que d'une réserve de 1.8% de la fortune pour absorber les fluctuations de valeurs de ses placements, pourcentage inférieur à la réserve minimale de 15% fixée. Comme priorité, le fonds doit donc reconstituer cette réserve jusqu'à due mesure.

Les taux d'intérêt durablement bas et l'augmentation de la longévité constituent les défis les plus importants auxquels les IP sont soumises. Ces défis les ont conduites à baisser la rémunération garantie des capitaux de prévoyance des rentiers (taux d'intérêt technique) et les taux de conversion. Le fonds a suivi cette tendance générale en baissant le taux d'intérêt technique de 4,0% à 3,5% et les taux de conversion qui seront réduits progressivement pour atteindre 6,8% en 2020. Ces mesures incontournables permettent de mieux tenir compte de la diminution des perspectives de rendement. Pour compenser la baisse des rentes de retraite induites par des taux de conversion réduits, le Conseil de fondation a augmenté la cotisation d'épargne de 0,5% par une réduction équivalente de la cotisation pour la couverture des risques de décès et d'invalidité.

La réduction du taux d'intérêt technique diminue le rendement minimum nécessaire du fonds. Cette mesure structurelle lui permettra de reconstituer plus facilement et plus vite ses réserves. Elle renforce les bases financières du fonds.

D'autres mesures sont encore à l'étude dont notamment l'élévation du taux de prélèvement destiné à l'épargne en compensation provisoire ou durable de ce que les marchés financiers n'apportent pas actuellement et encore pour un certain nombre d'années. Nous ne manquerons pas de vous informer sur ces pistes de réflexion prochainement, notre but étant de maximiser au mieux les rentes à terme de tous les assurés.

Alain Gasser
Président du
Conseil de fondation

Cédric Scherer
Gérant

Rapport annuel

AFFILIES

Le nombre des établissements affiliés, à la fin de l'exercice 2011 s'élève à 68 (59 en 2010).

EFFECTIF

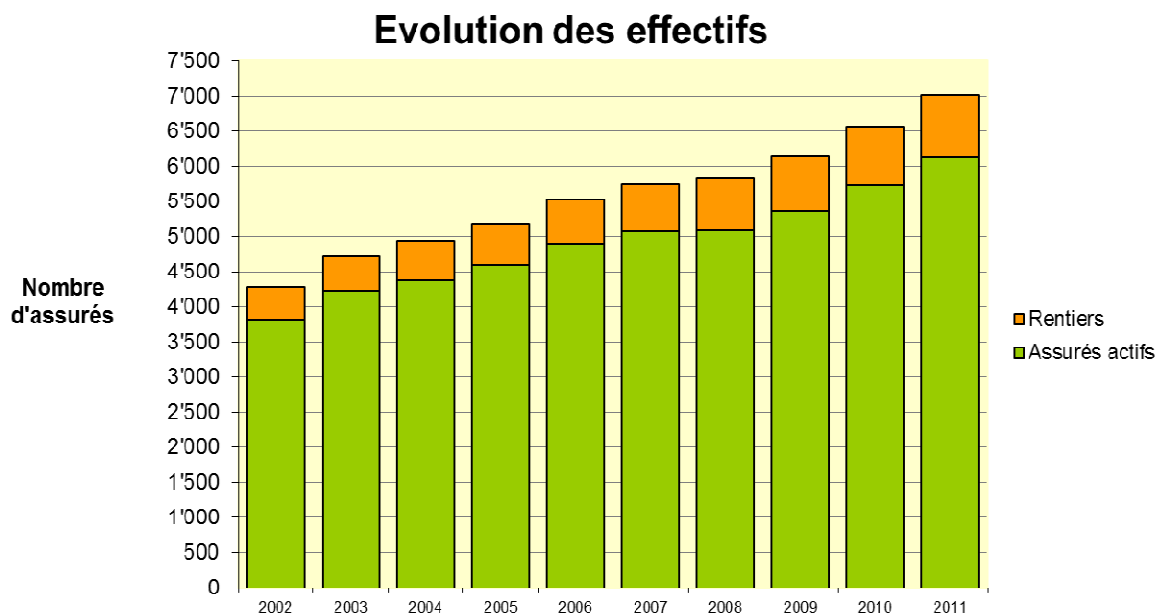
Le nombre des **assurés actifs** est passé de 5'737 en 2010 à **6'125** en 2011, soit une augmentation de **388** assurés.

Les **assurés** se répartissent comme suit :

	2011		2010	
	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen
Hommes	1'052	43.6 ans	969	44.1 ans
Femmes	5'073	43.9 ans	4'768	44.0 ans
Total	6'125	43.9 ans	5'737	44.0 ans

L'effectif des **bénéficiaires de rentes** est le suivant :

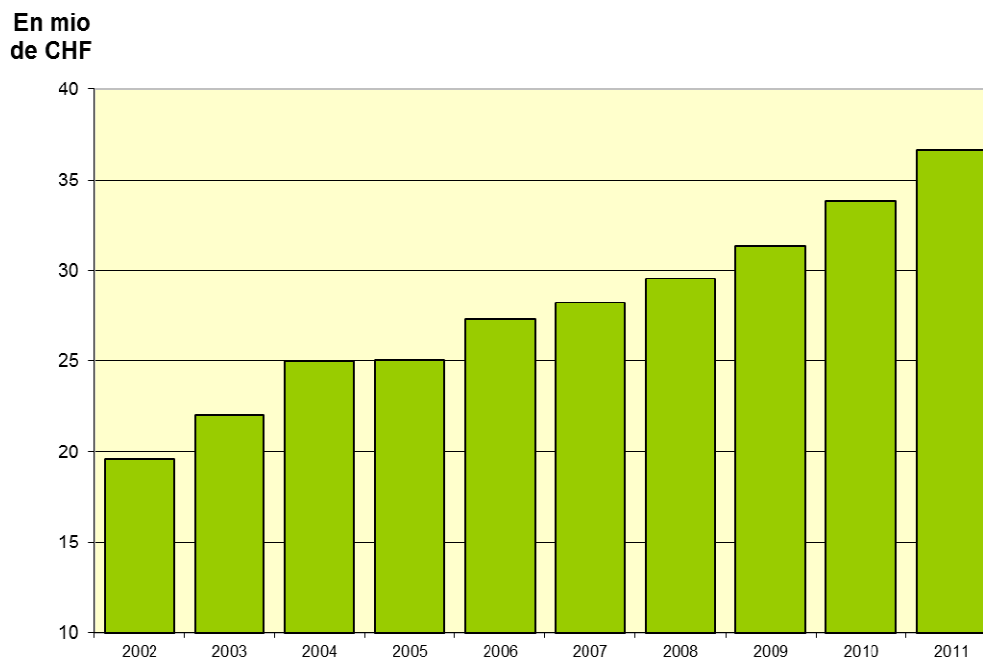
	31.12.2011	31.12.2010
Retraités	554	512
Conjoints survivants	41	38
Invalides	201	196
Enfants	93	72
Total	889	818



COTISATIONS

Les cotisations enregistrées pour l'exercice 2011 se sont élevées à **Fr. 36'686'350.-** (Fr. 33'867'930.- en 2010) pour des salaires de **Fr. 243'190'361.-** (Fr. 218'165'065.- en 2010).

Cotisations encaissées



Le taux minimum de cotisation est de 10.2% des salaires déterminant pour l'AVS. Un taux supérieur peut être fixé de manière à améliorer le montant de la rente de retraite. Cette possibilité d'amélioration est utilisée par la presque totalité des institutions affiliées au fonds puisque les cotisations enregistrées représentent 15.1% (15.5% en 2010) de la masse salariale.

VERSEMENTS ANTICIPÉS

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP) permet d'utiliser les fonds du 2^{ème} pilier sous forme de versement anticipé ou de mise en gage pour acquérir un logement ou rembourser des prêts hypothécaires.

En 2011, 36 versements anticipés ont été effectués pour un montant de **Fr. 2'869'127.-** (43 versements pour Fr. 3'965'581.- en 2010).

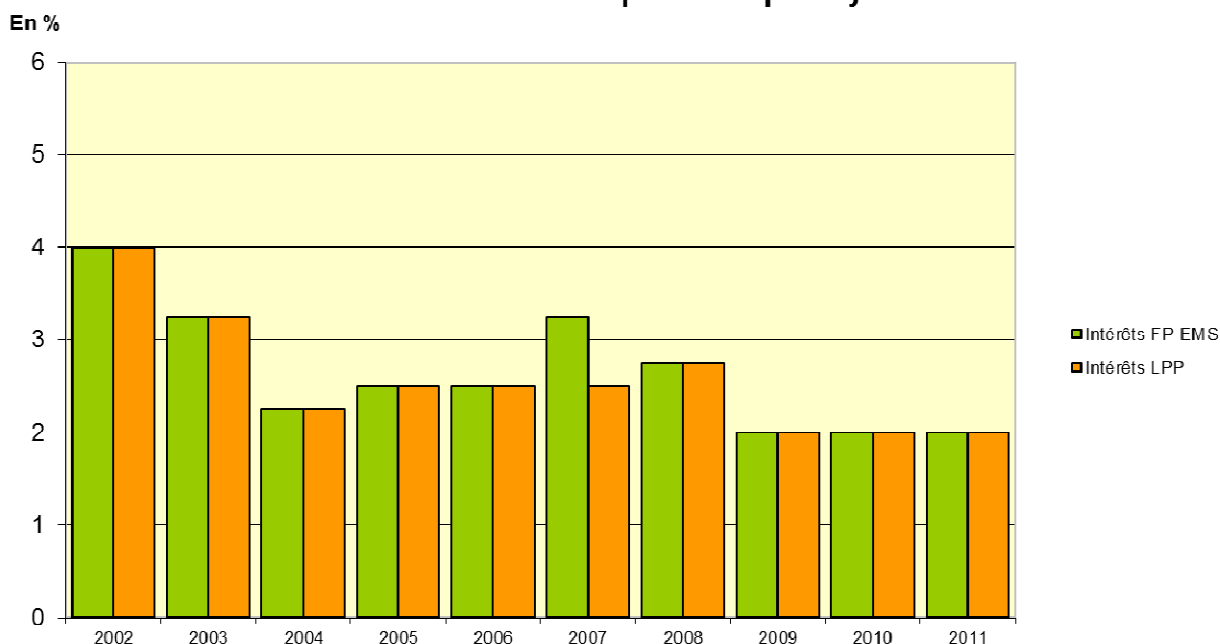
ENGAGEMENTS ACTUARIELS

Capitaux de prévoyance

a) Assurés actifs

Les capitaux de prévoyance des assurés actifs s'élèvent respectivement à Fr. 385'259'581.- au 31 décembre 2011 et à Fr. 357'248'464.- au 31 décembre 2010.

Intérêts crédités sur les capitaux de prévoyance



b) Bénéficiaires de rentes

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes (réserves mathématiques), calculés avec les bases techniques LPP 2010 3.5%, s'élèvent aux montants suivants :

	31.12.2011	31.12.2010
	Fr.	Fr.
Retraités	93'021'350.-	77'718'529.-
Conjoints survivants	6'795'759.-	5'401'226.-
Invalides	19'504'714.-	18'675'921.-
Enfants	2'311'748.-	1'678'962.-
Total	121'633'571.-	103'474'638.-

Provisions techniques

a) Provision de longévité

La provision pour changement futur de bases techniques a pour but de financer le coût de l'augmentation de la longévité des bénéficiaires de rentes. Elle s'élève à Fr 1'216'000.- au 31 décembre 2011 (Fr. 5'691'000.- au 31 décembre 2010).

b) Provision des mises à la retraite

La provision des mises à la retraite a pour but de couvrir le coût lors de départ à la retraite. Au 31 décembre 2011, elle s'élève à Fr. 5'190'000.- (Fr. 3'460'000.- au 31 décembre 2010).

c) Provision de fluctuation des risques de décès et d'invalidité

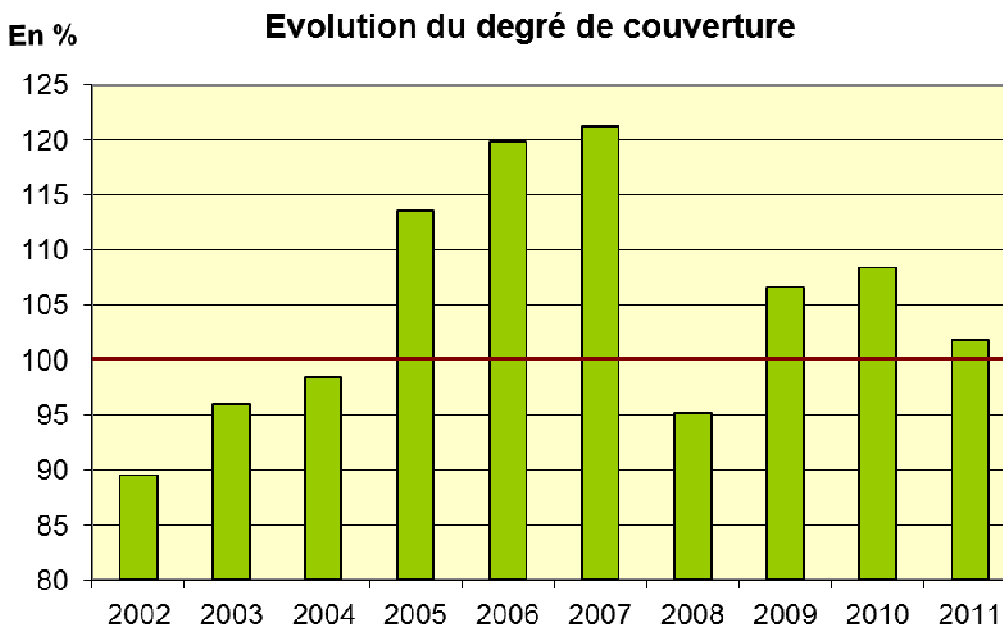
La provision de fluctuation des risques de décès et d'invalidité a pour but d'absorber les fluctuations du coût total annuel des sinistres de décès et d'invalidité et à en égaliser le coût à long terme. Elle s'élève à Fr. 241'144.- au 31 décembre 2011 (Fr. 3'920'000.- au 31 décembre 2010).

EVOLUTION DES RISQUES ACTUARIELS

La cotisation pour la couverture des risques de décès et d'invalidité (2,7% en 2011) est destinée à financer les cas d'invalidité et de décès des assurés cotisants. Elle permet de couvrir les sinistres survenus pendant ces derniers exercices.

SITUATION FINANCIERE DU FONDS – DEGRE DE COUVERTURE

La situation financière du fonds s'est péjorée en 2011, suite à la performance négative des marchés financiers et au changement des bases techniques. En effet, le degré de couverture a passé de 108.4% au 31.12.2010 à 101.8% au 31.12.2011. La réserve de fluctuation de valeurs s'élève à 1.8% au 31 décembre 2011. La réserve de fluctuation de valeurs a pour but de compenser les fluctuations de valeurs de la fortune et de garantir la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance. L'objectif du fonds est de disposer d'une réserve de 15% à 25% des engagements du fonds. Avec un taux de 1.8%, elle se situe donc loin du seuil minimum.



PLACEMENTS ET PERFORMANCE

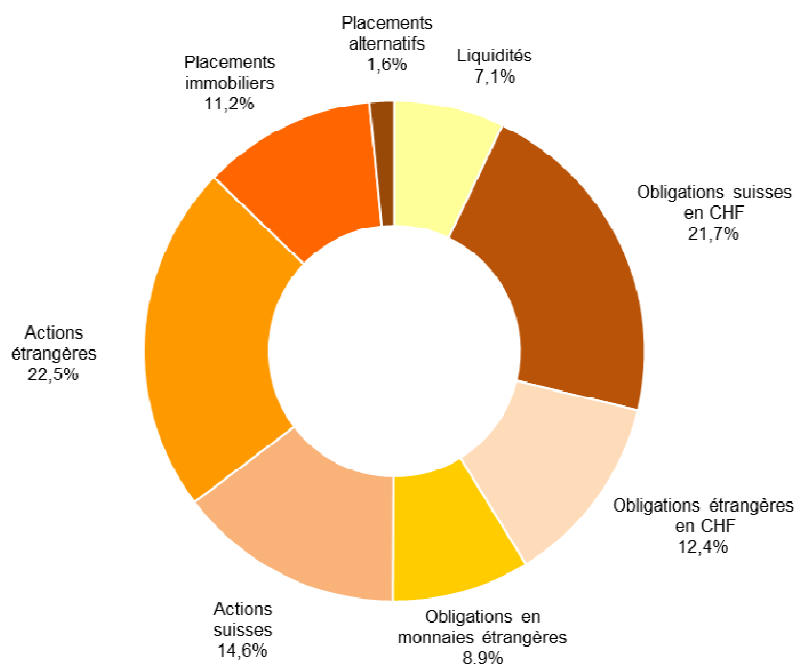
Malgré un fort ralentissement, l'économie mondiale a poursuivi sa croissance en 2011. Concernant les marchés financiers, l'année sous revue a été caractérisée par des indices boursiers en baisse, un niveau très bas des taux d'intérêt et la force du franc suisse. Dans ce contexte général atypique, la grande diversification des placements du fonds n'a pas été honorée en conséquence. La performance réalisée par le fonds s'est élevée à -3.70 %. Ce résultat est inférieur à l'indice de référence du fonds (indice Pictet LPP-40) et à la performance moyenne des institutions de prévoyance suisses.

<i>Performance du fonds</i>		<i>Performance de l'indice de référence (Pictet LPP-40)</i>	
2011	2010	2011	2010
-3.70%	3.93%	-0.14%	1.18%

La répartition des placements est la suivante :

	31.12.2011		31.12.2010		Stratégie de placement
	Fr.	%	Fr.	%	%
Liquidités	37'144'730	7.1	18'884'665	3.7	8.0
Obligations suisses	114'041'466	21.7	107'713'161	20.8	20.0
Obligations étrangères en CHF	65'125'772	12.4	67'828'847	13.1	10.0
Obligations en monnaies étr.	46'666'170	8.9	46'507'164	9.0	15.0
Actions suisses	76'793'810	14.6	83'828'733	16.2	15.0
Actions étrangères	118'489'774	22.5	129'501'998	25.1	20.0
Placements immobiliers	58'991'648	11.2	54'961'224	10.6	10.0
Placements alternatifs	8'951'292	1.6	7'848'961	1.5	2.0
Total	526'204'662	100.0	517'074'753	100.0	100.0

Répartition des placements au 31.12.2011



FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration s'élèvent à Fr. 125.- par destinataire (assurés actifs et bénéficiaires de rentes confondus) en 2011 (Fr. 124.- en 2010). Ce chiffre est inférieur au montant moyen des institutions de prévoyance suisses.

Les frais de gestion de la fortune se sont élevés à Fr. 473'117.26, soit 0.09% des placements en 2011 (Fr. 441'763.55 ou 0.09% des placements en 2010).

ORGANISATION

L'organe suprême du fonds est le **Conseil de fondation**.

Le Conseil de fondation a la composition suivante :

Délégués patronaux,

- M. Alain GASSER, président
- M. Tristan GRATIER
- M. François JACOT-DESCOMBES
- M. Christian LAUENER
- M. Adriano PASQUALI
- M. Armand ROD

Délégués du personnel,

- M. Jean-Claude BUCHLER, vice-président
- Mme Bernadette MODOUX
- Mme Carmen SOTILLO
- M. Dominique JOBERT
- M. Habib NEJI
- M. Michel SAULET.

La **gérance** du fonds est le Centre Patronal, Paudex. MM. Cédric Scherer, gérant, Jean-Claude Zbinden, chef de service, Mmes Catherine Gendre, Anne-Lise Toniutti et Lucienne Zimmermann assument cette tâche.

L'**organe de contrôle** est la Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA, Vevey.

L'**expert agréé en matière de prévoyance professionnelle** est la société HPR S.A., Vevey.

L'**Assemblée des responsables d'exploitation** est présidée par M. Alain Gasser, président du Conseil de fondation.

L'**Assemblée des délégués du personnel** est présidée par M. Jean-Claude Buchler, vice-président du Conseil de fondation.

BILAN

	31.12.2011	31.12.2010
	Fr.	Fr.
ACTIF		
Liquidités et dépôts à terme	37'144'730.10	18'884'664.95
Obligations en francs suisses	175'920'510.97	172'202'695.30
Obligations en monnaies étrangères	46'666'170.60	46'507'164.00
Actions suisses	76'793'809.50	83'828'733.25
Actions étrangères	118'489'773.70	129'501'997.70
Placements immobiliers	58'991'648.15	54'961'223.55
Placements alternatifs	8'951'291.80	7'848'961.50
Compte de régularisation actif	3'246'726.71	3'339'313.20
Total de l'actif	526'204'661.53	517'074'753.45
PASSIF		
Prestations de libre passage et rentes	3'197'528.75	3'341'309.08
Compte de régularisation passif et autres dettes	358'016.99	299'858.60
Capital de prévoyance des assurés actifs	385'259'581.35	357'248'464.30
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	121'633'571.00	103'474'638.00
Provisions techniques	6'647'144.00	13'071'000.00
Réserve de fluctuation de valeurs	9'108'819.44	39'639'483.47
Total du passif	526'204'661.53	517'074'753.45

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

	2011	2010
	Fr.	Fr.
Cotisations, apports ordinaires et autres	36'737'177.50	33'926'930.55
Prestations d'entrée et remboursements versements anticipés	24'615'312.25	18'681'862.75
Rentes réglementaires	-9'336'268.90	-8'608'972.85
Prestations en capital	-3'641'482.30	-2'153'391.00
Prestations de sortie et versements anticipés	-18'440'869.30	-18'765'938.40
Mouvements de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-39'746'194.05	-31'340'279.40
Produits de prestations d'assurance	43'989.60	569'268.50
Charges d'assurance	-231'718.40	-251'720.60
Résultat net de l'activité de prévoyance	-10'000'053.60	-7'942'240.55
Résultat net des placements	-19'656'321.25	19'129'641.91
Autres produits	1'526.17	2'727.80
Frais d'administration	-875'815.35	-809'667.19
Excédent de charges/produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	-30'530'664.03	10'380'461.97
Mouvement de la réserve de fluctuation de valeurs	-30'530'664.03	-10'380'461.97
Excédent de produits	0.00	0.00

FIDUCIAIRE JEAN-CHRISTOPHE GROSS SA
VEVEY

 Membre de la Chambre fiduciaire

AV. PAUL-CERESOLE 12
TÉLÉPHONE 021 925 30 50
TÉLÉFAX 021 925 30 51
info@grossfidu.ch
CCP 18-25928-2

ADRESSE POSTALE:
CASE POSTALE 396
1800 VEVEY 1

Au Conseil de Fondation du
Fonds de prévoyance des EMS (FP-EMS)
Paudex

Vevey, le 7 mai 2012

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En notre qualité d'Organe de révision, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (Bilan, Compte d'Exploitation et Annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de votre Fondation pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.


La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil de Fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.


Notre contrôle a été effectué selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions juridiques et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations, le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de Fondation et aux règlements.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

FIDUCIAIRE JEAN-CHRISTOPHE GROSS SA
(agrément No 501.572)


Jean-Christophe Gross
(agrément No 103.252)
Réviseur responsable


Aldo Palmieri
(agrément No 100.613)

Experts réviseurs agréés

MODALITES DE VERSEMENT DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Le droit à la rente de retraite prend naissance à 64 ans pour les femmes et à 65 ans pour les hommes (âge ordinaire de la retraite). En cas de cessation de son activité lucrative, l'assuré peut demander d'anticiper de 5 ans au plus le droit à la rente. A l'inverse, en cas de continuité de l'activité lucrative au-delà de l'âge ordinaire de la retraite, l'assuré peut différer le droit à la rente jusqu'à la cessation de cette activité (au plus 70 ans).

Si l'assuré le désire, il peut opter pour un capital ou une part de capital en lieu et place de la rente de retraite. Pour cela, **il doit en faire la demande par écrit sous pli recommandé au moins un an** avant la naissance du droit à la prestation. L'option en capital requiert l'accord du conjoint.

Il faut savoir en outre, qu'une fois la demande parvenue à la gérance, **l'assuré ne peut plus modifier son choix ultérieurement**. Enfin, le versement de la prestation en capital exclut toute autre prestation ultérieure.

Le bénéficiaire d'une rente de vieillesse peut demander, dès l'âge de 59 ans pour les femmes et de 60 ans pour les hommes, le versement d'une rente pont AVS. Le montant de la rente pont AVS est fixé par le bénéficiaire, mais ne peut pas dépasser la rente de vieillesse maximale complète de l'AVS. Il est financé par une réduction viagère immédiate de la rente de vieillesse versée par le fonds, fixée en pourcent du montant de la rente pont AVS.

D'autre part, la part du capital constitué, résultant d'un rachat effectué durant les trois dernières années précédant l'ouverture du droit à la prestation, est versé sous forme de rente.

Le choix de la rente de retraite ou du capital doit faire l'objet d'une réflexion approfondie, notamment concernant les incidences fiscales. La gérance se tient à votre disposition pour effectuer diverses projections du montant des prestations de retraite, ce qui peut vous aider à prendre une décision en toute connaissance de cause.

Adresser toute correspondance au :

Fonds de prévoyance des EMS

Rte du Lac 2 – 1094 Paudex – Case postale 1215 – 1001 Lausanne
Tél. 021 796 34 33 – Mail info@fp-ems.ch / www.fp-ems.ch